

Une famille divisée par l'administration française

Notre histoire

Je m'appelle Lionel Aubert, je suis Français, et ma femme, Claudine, est Congolaise (RDC, ancien Zaïre).

Nous nous sommes rencontrés au Congo en 2002. Après quelques temps, nous décidons alors de vivre ensemble avec ses deux filles Odile et Naomi, respectivement 7 et 6 ans à l'époque.

Nous nous sommes mariés en France, à la Saint-Valentin, le 14 février 2004. Depuis, notre famille s'est agrandie avec l'arrivée de nos deux enfants (en commun), Sylvain début 2005, puis Cécilia fin 2006, tous deux nés en France.



Afin que notre famille soit au complet, nous avons déposé une demande de regroupement familial dès janvier 2005. Malgré toute une série de tracasseries administratives telles que des refus de guichet, nous avons pu obtenir l'autorisation de regroupement familial en août 2006.

La venue des filles de mon épouse n'était plus qu'une question de jours.

Hors, depuis cette date, le consulat français de Kinshasa refuse de délivrer ces visas avec toutes sortes de raisons fallacieuses. La dernière étant le refus de reconnaître la filiation de Claudine avec ses filles...

L'enlèvement et la séquestration

Pendant ce temps au Congo, la plus jeune de mes belles-filles, Naomi, a été enlevée à la sortie de son école. Elle a été retenue captive, pieds et poings liés, pendant quatre semaines. Aidés par toute ma famille, nous avons obtenu sa libération après le paiement d'une rançon. Ce calvaire a été suivi par un service du ministère des Affaires étrangères, et nous les remercions de leur support et conseils.

Néanmoins, par un double langage difficilement compréhensible, ce même ministère refuse toujours de délivrer les visas pour mes belles-filles, malgré le risque de récurrence de rapt, et malgré le besoin urgent pour Naomi de sentir la présence protectrice de sa mère. Mes enfants sont également privés de leurs sœurs.

Le ministère des affaires étrangères persiste à nier la filiation, malgré les documents présents dans nos dossiers, et sans nous permettre de compléter la preuve par un test ADN.

Les tests ADN : une manipulation médiatique

Au second semestre 2007, le gouvernement français a sorti « l'artillerie lourde » afin de s'allier une frange de l'opinion : l'utilisation de tests ADN contre les fraudes à l'état civil.

10 mois après, ce même gouvernement n'a toujours pas publié un décret d'application de cette loi, et par là nous empêche indirectement que nous réalisions ces tests ADN. Ces tests seraient-ils uniquement destinés aux fraudeurs, et les bons citoyens, eux, seraient privés d'en faire usage ?

Lionel et Claudine AUBERT
26, boulevard Frédéric-Mistral
13800 ISTRES
Tél : 0954.26.37.15
<http://rendeznaomi.free.fr>